

À l'ouverture de la séance du 08 avril 2024, 34 membres sont présents ou représentés (39 membres en exercice, 27 membres présents et 7 membres représentés).

1. Approbation du procès-verbal

1.1 Procès-verbal de la CFVU du 18 décembre 2023

Le procès-verbal de la CFVU du 18 décembre 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 4 abstentions.

2. Enseignement et conventions

2.1 Modification de la délibération n° 150-2023 du 18 décembre 2023 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2025

La modification de la délibération n° 150-2023 du 18 décembre 2023 relative au nombre et à la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2025 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 3 abstentions.

2.2 Offre de formation – Maquette – Faculté DEG

La maquette de la formation suivante, portée par la Faculté Droit, Economie et Gestion :

- M2 « Gestion du patrimoine », parcours « Evolution professionnelle »

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 4 abstentions.

2.3 Conventions

2.3.1 Convention ESTHUA – Sahid Institute of Tourism

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

2.3.2 Convention ESTHUA – Bali State Polytechnic – Licence

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

2.3.3 Convention ESTHUA – Bali State Polytechnic – Master

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

2.3.4 Convention ESTHUA – Universitas Pendidikan Ganesha

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

2.3.5 Convention ESTHUA – Lycée Jeanne Delanoue

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

2.3.6 Convention Faculté des Sciences – Lycée Jean Moulin

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

2.3.7 Convention UA – FLO – LAS

La convention entre l'Université d'Angers et les Facultés Libres de l'Ouest a été proposée au vote des membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Cette décision est rejetée à la majorité avec 14 voix contre, 11 voix pour et 9 abstentions.

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'Université d'Angers

Signé le 22 avril 2024